

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°197027 - 76ÈME ANNÉE

PAUL VERGÈS AVAIT ANTICIPÉ LA COP21.

Le 12 décembre est une date particulière avec l'adoption du Traité de Paris sur le climat (2015) et l'éloge funèbre de Paul Vergès au Sénat (2016), dans cet assemblée où il a brillé dans la lutte contre le réchauffement climatique, en particulier. L'Histoire retiendra que le parlementaire réunionnais a fait passer le sujet de l'expertise mondiale à la décision politique. L'intitulé de sa proposition de loi est significatif :

« Proposition de loi de M. Paul Vergès et plusieurs de ses collègues tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre la qualité de priorité nationale et portant création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. »



Pour illustrer cet article, nous avons extrait les propos de 3 personnalités : Marc Gillet, premier Directeur de l'Onerc ; Ericka Bareigts, ancienne ministre des outre-mers et Gérard Larcher, président du Sénat.



MARC GILLET, PREMIER DIRECTEUR DE L'ONERC.

« Marc Gillet était le premier directeur de l'ONERC, jusqu'en 2009. Il a participé en 2003 à la fondation de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique. En 2007, lorsque le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été honoré du Prix Nobel de la Paix, il a été concerné par cette distinction au titre de sa participation aux travaux du GIEC, lorsqu'il était directeur de l'ONERC. Ce scientifique évoque les débuts de cette institution présidée par Paul Vergès depuis sa fondation jusqu'au décès du sénateur de La Réunion. L'ONERC a-t-il permis à la France d'être dans le peloton de tête dans la lutte contre le changement climatique ?

- Marc Gillet : Dans les tous premiers, tout à fait.

Cela-a-t-il contribué à confier à la France l'organisation de la COP21 ?

- Marc Gillet : Je pense que oui. L'ONERC était un peu le représentant de la France au GIEC. Il a contribué à bien assurer la présence française puisque nous avons toujours réussi à avoir un représentant français dans le bureau du GIEC, qui était d'abord Michel Petit, il y a eu Jean Jouzel. Cela permettait d'être très bien représentée au GIEC. Cela venant en appui des interventions politiques qui ont eu lieu ensuite à très haut niveau. »

ERICKA BAREIGTS, ANCIENNE MINISTRE.

« Nous nous souviendrons de la prescience qui caractérisait Paul VERGES. Je veux notamment souligner sa clairvoyance sur le climat. Elle est d'autant plus marquante aujourd'hui, alors que nous avons connu un pic de pollution en région parisienne la semaine dernière et alors que l'Accord de Paris, fruit de la COP 21, commence à entrer en vigueur. Le Sénateur s'inquiète, avant tout le monde, de la progression des gaz à effet de serre au sein de notre atmosphère. Les Outre-mer sont des sentinelles du changement climatique : mille signes montrent qu'une évolution est en cours ; il les perçoit rapidement. Il prend alors à bras le corps le combat et participe à la création de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) en 2001 qu'il présidera par la suite sans discontinuer. Il fonde par ailleurs l'Agence Régionale de l'énergie de La Réunion (ARER) qui doit œuvrer à l'autonomie énergétique de l'île et au développement des énergies renouvelables. Il sait que les Outre-mer ne sont pas que des sentinelles mais également des pionniers. Comme toujours, Paul VERGES dispose d'un temps d'avance. »

GÉRARD LARCHER, PRÉSIDENT DU SÉNAT.

« Paul Vergès fut aussi – et les choses sont naturellement liées – l'un des premiers à alerter sur les conséquences du réchauffement climatique.

Il exprimait inlassablement cette préoccupation à chacune de ses interventions publiques. Paul Vergès fit ainsi adopter ici même, le 29 mars 2000, son rapport sur la proposition de loi qu'il avait déposée, tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre la qualité de priorité nationale et portant création d'un « Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique » (ONERC), organisme qu'il présida sans interruption depuis sa création en 2001.

Il soulignait encore avec force, à notre tribune, peu de temps avant les accords de Paris sur le climat, l'importance majeure de cette problématique, je cite : « Le réchauffement climatique a des conséquences dans tous les domaines pour la vie humaine : climat, santé, vie économique, sociale et politique, environnement terrestre, aérien et maritime, et l'adaptation nécessaire à ce nouvel ordre. Rien n'est acquis, tout est à faire, et l'enjeu est une nouvelle civilisation planétaire ! »

Paul Vergès laissera ainsi son empreinte dans les très longues négociations internationales sur le climat qui ont conduit, d'une « Conférence des parties » à l'autre, aux accords de Paris. »

Ary Yee Chong Tchi Kan

EXTRAIT BIOGRAPHIE DE PAUL VERGÈS SUR LE SITE DU SÉNAT



Paul Vergès met également en garde sur les conséquences du réchauffement climatique. Sensibilisé par la situation d'une île régulièrement dévastée par des cyclones et menacée tant par la sécheresse et le déficit en eau que par l'élévation à terme du niveau de l'océan, il fonde l'Agence nationale de l'énergie de La Réunion en 2000. La même année, il cosigne puis rapporte au Sénat une proposition de loi tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et la prévention des risques liés au réchauffement climatique le statut de priorité nationale. Après l'adoption de cette loi, il devient président de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer à compter de 2002.

ÉDITO

L' ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT A 5 ANS

Officiellement, c'est le 12 décembre 2015 que la COP21 clôturait ses travaux et adoptait un document universel intitulé : l'Accord de Paris sur le Climat. Plus de 30 000 délégués avaient pris part aux travaux. Nous retiendrons que l'objectif principal visait à contenir le réchauffement de la planète en dessous de 2°C.



PARIS2015
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
COP21-CMP11

Pour devenir contraignant, le Traité devait être ratifié par un ensemble d'au moins 55 pays représentant 55% des émissions de gaz à effet de serre. Ce seuil a été atteint le 4 novembre 2016 et, aussitôt le Traité est entré en vigueur. Cette ratification en seulement une année était comparée à celle de Kyoto qui avait pris 10 ans. C'était la preuve que la conscience mondiale avait beaucoup évolué.

LE COUP D'ACCÉLÉRATEUR

Le 3 septembre 2016, les Présidents Xi Jinping et Barack Obama avaient tenu à remettre au Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, le Traité signé. La photo avait fait le tour du monde car à eux 2, ils représentaient 44% des émissions carbone. Cet événement historique allait bousculer l'ordre du jour du G20 qui s'ouvrait le lendemain, à Hangzhou. L'Union Européenne ainsi que d'autres pays avaient suivi la dynamique. Un mois plus tard, le seuil des critères exigés pour l'entrée en vigueur était atteint.

Aujourd'hui, ce document universel a été ratifié par 195 pays et entités. Malgré les frasques de Trump pour renier la signature des Etats-Unis vis à vis de la communauté internationale, le texte est opposable aux Etats, Collectivités, Entreprises et Citoyens, donc aux Américains également.

UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ

Cette année, la COP26 devait se réunir à Glasgow, en Angleterre mais la sécurité sanitaire n'est pas réunie. La rencontre est reportée à 2021. Néanmoins, le bilan d'étape a été fait l'an dernier et il a permis de constater l'insuffisance des engagements.

De nouveaux engagements ont été pris. C'est ainsi que l'Union Européenne a fixé à 2050, l'objectif de neutralité carbone dans tous les Etats membres. Nos lecteurs ont suivi les épisodes où le Conseil d'Etat statuant sur une plainte d'une Commune a enjoint à la France de préciser si la trajectoire pour atteindre la neutralité carbone sera bien tenue. La décision est très attendue car elle crée un point de non retour.

UN NOUVEAU CHAMP DE REVENDICATIONS EST OUVERT

L'opinion réunionnaise serait bien inspirée de s'engouffrer dans le débat pour mettre l'Etat, les collectivités et les entreprises face à leur responsabilité. Le PCR a suffisamment alerté sur l'urgence d'ouvrir entre tous les Réunionnais une discussion franche et cordiale pour définir les conditions du développement futur.

Nous ne pouvons pas continuer avec les décisions irresponsables qui placent La Réunion en mauvais exemple. A l'occasion de ce 5e anniversaire de l'Accord de Paris, nous invitons nos compatriotes à prendre la parole dans Témoignages pour dénoncer les exactions qui s'apparentent à des crimes contre le climat. Tout en faisant des propositions équitables.

Ary Yee Chong Tchi Kan

ALERTE AUX RÉCHAUFFEMENT DE PLANÈTE ET À SES MULTIPLES CONSÉQUENCES POUR LA RÉUNION

Article du 15 septembre 2017 : Retour sur la conférence de presse du 4 septembre 1996 de Paul Vergès et Philippe Berne sur le climat

Le P.C.R. et les grandes questions réunionnaises

«L'avenir avance en silence»

Alerte au réchauffement de la planète et à ses multiples conséquences pour La Réunion

Procédant peut-être par association d'idées et sûrement par ironie — la proximité d'une élection faisant généralement grimper dans l'île le « thermomètre » politique — Paul Vergès et Philippe Berne, ont souhaité attirer l'attention sur les problèmes posés par le réchauffement de la planète et les casse-têtes que ce dernier laisse prévoir aux responsables politiques de par le monde. En particulier à La Réunion. Façon de dire, à leur manière, que « l'heure n'est pas à la frivolité »

« Des données scientifiques convergentes massives amènent à considérer que le réchauffement de la planète va poser à l'humanité des problèmes très graves » a exposé en préambule Paul Vergès, pour qui l'ironie n'exclut pas le sérieux.

Pour aborder ce grave problème, le 1er vice-président de la Région, depuis le 13 août dernier de sa délégation au Plan par une présidente en collier, était hier avec Philippe Berne, autre conseiller régional communiste qui, parce qu'il préside la commission

dissent-ils, qu'il faut dès aujourd'hui — comme le préconisaient d'ailleurs les conclusions du sommet de Rio — se préoccuper des mesures à prendre.

Selon nos élus, les scientifiques ont aujourd'hui la certitude du réchauffement et sont unanimes sur ses conséquences : une augmentation de la température de la planète de +1° à +3,5°, ce qui représente, par rapport à une température moyenne d'environ 15°, une augmentation de 6 % à plus de 20 % au cours du prochain siècle.

les 10.000 dernières années», soit la fin de la période de glaciation, commentent nos élus.

Les conséquences prévisibles de ce phénomène pour notre île ? Elles sont de plusieurs ordres : écologiques, économiques, urbanistiques et scientifiques pour ne retenir que les domaines les plus importants.

Au plan de l'écologie, les élus communistes estiment qu'il faut prévoir les conséquences de la montée du niveau des océans (d'une moyenne de 50 cm), la disparition des plages de l'Ouest



Procédant peut-être par association d'idées et sûrement par ironie — la proximité d'une élection faisant généralement grimper dans l'île le « thermomètre » politique — Paul Vergès et Philippe Berne, ont souhaité attirer l'attention sur les problèmes posés par le réchauffement de la planète et les casse-têtes que ce dernier laisse prévoir aux responsables politiques de par le monde. En particulier à La Réunion. Façon de dire, à leur manière, que « l'heure n'est pas à la frivolité ».

Des données scientifiques convergentes massives amènent à considérer que le réchauffement de la planète va poser à l'humanité des problèmes très graves, a exposé en préambule. Paul Vergès, pour qui l'ironie n'exclut pas le sérieux. (...) Le « désastre annoncé par les scientifiques » peut être tel disent-ils, qu'il faut dès aujourd'hui — comme le préconisaient d'ailleurs les conclusions du sommet de Rio — se préoccuper des mesures à prendre.

Selon nos élus, les scientifiques ont aujourd'hui la certitude du réchauffement et sont unanimes sur ses conséquences : une augmentation de la température de la planète de +1° à +3,5°, ce qui représente, par rapport à une température moyenne d'environ 15°, une augmentation de 6 % à plus de 20 % au cours du prochain siècle.

« Le débat se poursuit sur les causes, les origines de ce phénomène (changement d'ère géologique » ou résultat d'une activité humaine), mais sur ses conséquences, les scientifiques n'ont pas de doute », a poursuivi Paul Vergès.

Au plan de l'écologie, les élus communistes estiment qu'il faut prévoir les conséquences de la montée du niveau des océans (d'une moyenne de 50 cm), la disparition des plages de l'Ouest déjà mises à rude épreuve, le travail de l'érosion, le déferlement des eaux sur les bassins versants des cirques et sur les planèzes, les dévastations de cyclones plus fréquents et plus violents.

« Qu'on se rappelle le marasme économique de l'île, au siècle dernier, après une série d'années à cyclones consécutives et essayons d'imaginer ce que seront les conséquences économiques des cyclones annoncés », a dit en substance Paul Vergès, qui considère par ailleurs en autres choses que « les normes d'urbanisation et de construction seront remises en cause ».

Les élus réunionnais ont tenu à préciser que leurs mises en garde n'ont rien à voir avec le rôle de Cassandre et encore moins avec la « morosité » à la mode en France, mais ils considèrent que les cris d'alerte lancés à différentes occasions dans le monde ne peuvent laisser personne indifférent dans notre pays.

Mis devant l'alternative de préparer les innombrables changements prévisibles ou de devoir les subir, Paul Vergès a invité ses compatriotes à se préparer à « tout réviser », en rappelant en particulier que « le point central dans la réalisation du PDA » comporte la réalisation d'une SEM Environnement, dont la fonction serait de prendre en charge la prévision des changements les plus urgents et d'organiser le reclassement dans l'économie sociale de milliers de Réunionnais » en utilisant autrement les « crédits passifs » de l'île.

UN RÉUNIONNAIS BOYCOTTÉ DANS SON PAYS



Il s'est donné les moyens d'agir pour l'Humanité. Il a créé l'ONERC et l'a présidé durant 15 ans, jusqu'à sa mort.

Il n'y a jamais eu d'équivalent présidé par un responsable politique.

Mais à La Réunion, aucun média ne lui a accordé l'occasion d'expliquer les enjeux de la COP21.

Paul Vergès lors de la clôture de la Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique organisée par la Région et l'UICN, avec la participation de l'Union européenne et de l'Etat, juillet 2008 à Saint-Denis.

Le 4 septembre 2015, j'avais prévu le coup dans une « *Lettre ouverte aux télévisions et radios, agences de presse quotidienne et numérique de La Réunion.* »

« *Dans 3 mois, Paris accueillera la COP21, la Conférence sur le climat. Plus de 30 000 personnes sont attendues à cet événement mondial. Les enjeux sont très importants et cela concerne chaque Réunionnaise et Réunionnais.*

Aujourd'hui, les experts scientifiques et les décideurs politiques possèdent suffisamment d'informations concordantes pour engager l'Humanité dans un sursaut salvateur. La société civile prend une part très active dans ce débat. Récemment, le Pape a apporté sa caution morale et sa contribution.

Des objectifs concrets et contraignants, opposables à tous, devront être obtenus. Ce qui met une pression hors norme sur le dos des organisateurs et participants. Ils seront sous les projecteurs et en premières lignes, en cas d'échec.

La génération actuelle porte sur ses épaules une très lourde responsabilité. Car, c'est celle qui dispose des informations de plus en plus fiables et qui doit prendre des décisions pour sauver la planète.

Pour l'honneur de La Réunion et des Réunionnais, un homme a pris la sienne, c'est Paul Vergès. Il a déposé une proposition de loi au Sénat qui a été votée à l'unanimité. Il préside l'ONERC (observatoire national sur les effets du réchauffement climatique), depuis sa création en 2001. Chaque année, un rapport et des recommandations sont remis au gouvernement. Ce travail colossal est une référence.

Son contenu mérite d'être connu à La Réunion. Tel est le message de cette lettre ouverte aux télévisions et radios, aux agences de presse quotidienne et numérique de La Réunion. Valorisons La Réunion et les Réunionnais. Que Paul Vergès soit invité à expliquer les enjeux de la COP21. »

Rien n'y fait l'aliénation est trop forte.

Ary Yee Chong Tchi Kan

MAYOTTE L'OUBLIÉE, LA PREUVE PAR LA PRIME DE NOËL



La présence française à Mayotte date du 25 avril 1841. Ce territoire socialement hors norme, est devenu département français depuis le 28 mars 2003. Aujourd'hui plus de 17 ans après la départementalisation les droits sociaux ne sont toujours pas étendus. Il suffit de constater que la prime de Noël pour les bénéficiaires du RSA y sera de 76,22 euros au lieu de 152,45 euros sur tout le territoire français.

UNE DÉPARTEMENTALISATION HASARDEUSE

Depuis le pacte de départementalisation acté fin 2003, les droits sociaux et en particulier le RSA a été étendu à Mayotte. La cour des comptes en 2016 dans un rapport constate que « *La réforme aurait été insuffisamment préparée et pilotée donnant lieu à des conséquences économiques qui soulèvent des inquiétudes pour le futur. La départementalisation aurait nécessité d'être davantage préparée car Mayotte est très différente des autres départements et régions d'outre-mer. Le cent-unième département français est confronté à une croissance démographique importante liée à un très fort taux de chômage (36,6 %), ce qui provoque un retard certain face aux autres départements français. De plus, des incertitudes demeurent sur l'état civil et l'indisponibilité de se préparer face à la prise en charge des nouvelles compétences qu'offre l'État français (RSA, fonds de solidarité pour le logement, etc.)* »

DES DROITS SOCIAUX NON ÉTENDUS MALGRÉ UNE SITUATION SOCIALE DÉSASTREUSE

L'île compte 84% de sa population qui vit sous le seuil de pauvreté. Mais pourtant sur un territoire socialement hors norme et présentant autant de difficulté de développement l'égalité sociale aurait dû être réalisée tout de suite. Mais comme à la Réunion, il a fallu des grandes manifestations pour qu'elle soit mise en place. Malgré tout les montants des minima sont très inférieurs à ceux applicables en France.

- RSA socle personne seule : 282,39 euros à Mayotte/ 550,93 en France
- L'AAH et l'APCH n'ont été étendus qu'en 2017, mais l'accès au droit est encore très dur.
- La CMU Complémentaire n'est pas appliquée à Mayotte.

UNE SITUATION SANITAIRE CATASTROPHIQUE

La capacité totale de l'hôpital de Mayotte est de 411 lits, alors que seul le GHER compte 450 lits. L'île est le territoire français le plus dépourvu en termes de personnel médical, puisqu'on ne compte à Mayotte que 0,18 médecins pour 1 000 habitants, contre 2 en Métropole (et 1,8 à la Réunion). L'obésité est l'un des fléaux majeurs en matière de santé à Mayotte : selon l'ARS, près d'une femme sur deux (47%) est obèse, et une personne sur 10 est diabétique entre 30 et 69 ans. En conséquence, l'hypertension artérielle et le diabète ont une prévalence record sur le territoire.

Au vu du panorama, il n'est pas étonnant que l'épidémie de Covid ait flambé à Mayotte, et qu'un pont aérien ait été mis en place vers la Réunion. Face à cette situation, Mayotte mérite un plan de survie. Il est impensable en France d'imaginer la situation réelle des mahorais malgré une présence française sans discontinuité depuis 1841. Mayotte est bel et bien la grande oubliée de la République.

David Gauvin



IN ZISTOIR KONMSI-KONMSA : OUSSA I LÉ MON LIMONADE ?

Zot i koné kan lo moun lé anparmi, i koz dé shoz é d'ot, i rakonte kossa l'arivé é la plipar d'tan dann in tan in pé rokilé. Sak mi rakont azot zordi la éspass Sin-Pyèr é sé in dalon i sort laba la rakont amwin sa... épi lé zot- nou té siss a tab - I plézan pa avèk lo protokol Kovid !

An touléka sa la pa lo problèm . Dann zistoir lo dalon la rakont é li té ankòr pti é son gran-pèr, li téi apèl papa, téi amenn ali promné in pé tout bann laprémidi dimansh-son granmèr pandann tanla téi rofé in pé la propté d'la kaz, défoi ké demoun i vien rann azot vizite dann l'aprémidi. Té in pé rar, mé téi ariv. Mé afors lo granmèr i pouss déor son mari, épi son pti zanfan, lo granpèr la fini par bute dsi in n'afèr i bote ali in pé : In sort dansing gratuitt la méri téi organiz shak aprémidi é biensir lanbyans-la té bien frékanaté.

Donk in dimansh lo gran-pèr, li apèl papa , la pointe son né dann dansing épou fé rète in pé son pti zanfan trankil li la donn lo marmaye in limonad. Sa té pou ashète son silanss é kan lo gran-mèr téi domann oussa zot la parti promné lo pti zanfan téi di ziska bordmèr épi la ropoz in pé dsou pyé rézinn mèr.

Anfin oila, sa la éspass plizyèr dimansh aprémidi é shak foi mèm rofrin , mèm kozman o rotour, shak foi lo marmaye téi gingn son limonad. Mé zot i koné si lo granpèr la pran lo gou pou dimansh aprémidi-la é lo pti zanfan la abityé son limonad. Mé lo granpèr lavé poin bokou larzan é kont pa dsi granmèr pou donn ali in katsou an pliss é in foi li l'avé poin larzan pou ashète lo limonad. Lo pti i vé pa konète sa li : pou li té konm dann in kontra é kan li la domann son limonade granpèr di papa la di ali aspère in pé, épi li la parti dansé. In pé d'tan apré li la rodmand son limonade é la rodi ali atann. ziska ké fatigé li la shapé épi li la rotourn son kaz ?

Granmèr in pé étoné, i dmann ali pou kossa li rant bonèr é pou kossa papa la pa avèk li. Sé l'èr k'li di, papa l'apré dansé an ba laba. Granmèr la anfil in rob dsi li épi la fonss an dsandan. Lo marmaye la ko pri lo mouvman li ossi li la fonss an dsandan par in n'ot shomin épi li la parti oir Papa éli la di : « *Papa granmèr i vien rod aou la !* ». Papa l'apiye an montan épi li l'assiz dann son shèz long.. In bon pé d'tan apré Granmèr l'arivé. Biensir èl la trouv lo dansing mé pa d'papa é kan èl l'arivé lo gramoun lété assiz-alonzé dann shèz long épi téi atann aèl.

La shoké, é lo madam la di : « Alor konmsa méssyé i sava dansé lo dimansh aprémidi ? ». Granpèr di Papa la fé l'étoné, la domann son fanm si sa tête té pa bon. Granmèr la di son dé mo si tèlman Granpèr di Papa l'arète kozé é la fé zorèye koshon dann marmite poi.. Granmèr èl ossi in pé interloké, la di : « *Sé marmaye-la la di sa* ». Granpèr di Papa la di : « *Alor wi fyé dsi la parol zanfan don,* » épi li la roplonj dann son silanss. L'afèr l'arète-la , mé mi pans lo dansing dimansh l'arète galman.

Ala lo zistoir mon dalon la rakont anou. Si lé vré, lé vré, si lé pa vré, la pa mwin l'otèr. Rosh i flotte, koton mayi i koul. In zistoir konmsikonmsa.

Justin

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean Slmon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433